



## sanction et harcèlement moral et physique au travail

Par **marjohann**, le 11/12/2010 à 13:40

Bonjour.

Il y a 6 mois j'ai été embauché dans une petite société de 10 ouvriers.

Depuis presque 3 mois je subi du harcèlement de la part de mon employeur et de certain des ouvriers.

Dans cette boite on ne me parle qu'en me criant dessus. A chaque fois que mon travail est bien fait on trouve tjs que je suis trop long, que j'utilise trop de materiel...

Il y a un mois j'ai reçu une lettre d'avertissement comme quoi j'étais nonchaland dans mon travail, on m'a donc indiqué qu'il se passerait de mes services si je ne changeais pas de comportement. Comment voulez vous avoir le sourire si toute la journée on me crie dessus.

Il y a une semaine un ouvrier qui s'entend bien avec le patron a reçu un PV pour excès de vitesse. Il a commençait à mettre l'excès sur mon dos (sur le trajet d'un chantier). Je lui ai simplement dis qu'il faut respecter les limites de vitesse et la il s'est emporté et m'a claqué partout dans le vestiaire avant de m'éjecter dehors.

Je suis allé voir le patron de suite pour lui expliquer les fait mais il a dit "t'as pas de témoin donc tu fabules".

Je suis allé porter plainte avec un collègue qui a bien voulu être témoin.

Le patron n'a pris aucune sanction contre cet ouvrier mais il m'a envoyé un autre courrier pour un rdv pour une sanction disciplinaire.

Je ne sais plus quoi faire car j'ai un problème de langage et c'est pas évident pour se défendre.

Depuis 3 mois je subi moquerie, insulte, menace et humiliation de la part de mon patron et des ouvriers et même de la part du pere du patron.

Que dois je faire.

merci

Par **P.M.**, le 11/12/2010 à 13:47

Bonjour,

Je vous conseillerais de ne pas rester isolé en tout cas et s'il n'y a pas de représentant du Personnel dans l'entreprise de vous rapprocher d'une organisation syndicale...

Vous pourriez aussi prendre rendez-vous avec le Médecin du Travail...

Il faudrait voir aussi pour contester éventuellement les sanctions que vous avez reçues...

Par **marjohann**, le **12/12/2010** à **16:25**

J'ai fais un courrier en recommandé à l'inspection du travail J'ai détaillé ce qui se passe quotidiennement et mis les différents courriers reçu par le patron et la plainte déposé contre l'ouvrier

J'ai aussi demandé à avoir un représentant syndicale avec moi lors du rdv pour la sanction

Savez vous combien de temps peut durer une mise à pied et si elle est contestable

Je suis un peu pommé car j'ai jamais eu d'histoire comme ça ds les différentes société où j'ai travaillé.

cdt

Par **P.M.**, le **12/12/2010** à **16:40**

Bonjour,

Les différentes sanctions ainsi que la durée possible de la mise à pied disciplinaire, si elle y est prévue, doivent figurer au règlement intérieur, s'il en existe un, lequel est obligatoire dans les entreprises d'au moins 20 salariés...

Par **Felicien**, le **13/12/2010** à **17:16**

Bonjour,

Je vous signale un livre récemment paru sur les "risques psychosociaux" (et notamment le harcèlement au travail) : "Mal-vivre au travail : stress, harcèlement, mondialisation", écrit par J.BAUGE et D.PIERREJEAN, respectivement médecin du travail et juriste ancien conseiller prudhomme. Edition Paulo-Ramand, disponible sur fnac.com.

Par **david75**, le **16/11/2011** à **20:01**

impossible de prouver le harcèlement moral au travail ?

Je me suis plaint a ma responsable de service qui ma tout d'abord dit d'ignorer ses gens puis ma demander si je n'était un peu sensible.

on a ensuite organiser une confrontation avec l'un de mes agresseur. Il a tout nier en bloque. Le jour suivant tout le service etait au courant de ma plainte et vous pouvez vous douté de la journée que j'ai passé.....

Je ne parle pas des choses que j'ai entendu et qu'il est impossible de repeter. mon agresseur a dit a la responsable juste avant la reunion:"franchement je l'aime pas" - et elle repond : "il faut jouer le jeux".

Par la suite j'ai rencontré la responsable du service juridique qui ma demander si j'avait des preuves de ce que j'avance je lui ai dit que non. Maintenant je me dit que j'aurais du placer

une camera dans le bureau .....

On ma tout de meme changer de service.... mais manque de pot une de mes nouvelles collegue etait au courant de mes mesaventures et ma bien entendu construite une belle reputation....

on ma dit que c'est la derniere fois qu'on me change de service. j'ai du me taire et subire en silence faire comme si je n'entendais rien....

Aujourd'hui j'ai demissionné.